



Mon syndic ment ouvertement

Par cara

Bonjour,

Je viens d'entrer au conseil syndical , j'ai fait avant la reunion une proposition pour un devis entretien espace vert 50% moins cher que le contrat que nous avons , il a dit qu'il n'a rien reçu , qu'il attend le devis de l'entreprise , je l'avais aussi envoyé à deux copropriétaires ils l'ont reçu report en septembre ,, ce n'est pas la première fois de plus,il veut mettre mes mails en indésirables . Il a fallu faire une procédure pour entrée au conseil il m'a empêchée de me présenter il y a trois ans alors que je suis mariée avec contrat communauté universelle .

Je voulais faire un compte-rendu du conseil il refuse ainsi que certain membre jamais de compte rendu même pas avec l' AG

,

Merci

Par cara

Je n'arrive pas à recevoir les documents qui sont réservés aux membres du conseil syndical comment faire ??

Par Isadore

Bonjour,

Avez-vous la preuve qu'il ment, pour commencer ? S'il a mis votre adresse sur la liste des indésirables, c'est fort probable que votre message soit passé automatiquement à la corbeille.

Envoyez votre devis par courrier recommandé. Faites de même avec vos autres demandes.

Par yapasdequoi

Bonjour

Un mail peut être perdu ou ignoré.

Envoyez par RAR vos demandes importantes.

Autre solution :

Passez par le président du CS.

Le syndic n'a pas le droit de s'immiscer dans le fonctionnement du CS. Que pensent les autres membres de vos comptes rendus ?

Car vous n'êtes pas seule contre ce syndic normalement ?

Par yapasdequoi

Pour les documents, même réponse : demandez l'accès à l'extranet par courrier RAR et/ou faites vous aider par le président du CS.

Par cara

il n'y a pas de président, le syndic n'en veut pas, je sais qu'il l'a reçu on a des preuves de lecture sur l'envoi d'un mail à été lu !!!!! mais en réunion il dit qu'il n'a rien reçu de plus je n'ai pas mon portable avec moi

Par cara

j'ai extranet mais il n'y a pas grand chose , pas les factures , les règlements etc il y a juste les contrats renouvelés par tacite reconduction depuis des années ;

Par yapasdequoi

Mais le syndic ne dirige pas le conseil syndical ! Il ne doit même pas être présent à ses réunions.

Il serait temps que ce CS prenne conscience de son rôle !

Imprimez l'article 21 de la loi et faites la lire aux autres membres.

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000039313574]https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000039313574[/url]

Par cara

MOI je voulais faire un compte rendu sur notre réunion des points importants, des votes, avec les noms qui à voter pour une telle décision, ils ne sont pas tous d'accord , une elle dit non à tout mais aucune proposition, amen au syndic il conduit les débats aucune discussion possible avec aussi bien il y a au moins cinq qui n'ont rien à faire dans ce CS ILS n'ont aucune compétence dans aucun domaine cara

Par Isadore

Ben vous pouvez écrire tous les comptes-rendus que vous voulez, ça va servir à quoi ? Informer la copropriété qu'il y a des divergences d'opinion au sein du CS ?

La seule compétence requise pour faire partie du CS, c'est d'être un adulte majeur copropriétaire ou proche parent d'un copropriétaire (et d'être élu en AG).

Vous pouvez faire le secrétaire aux séances du CS, ce n'est pas un problème. Mais il faut que ça entre dans un cadre avec des objectifs bien définis.

Vous pouvez proposer une nouvelle réunion, sans le syndic (faites-le chez l'un de vous), que vous allez préparer avec un ordre du jour. Vous pouvez en profiter pour élire un président.

Par yapasdequoi

Le compte-rendu et le mail perdu sont des faux problèmes.

Le souci majeur c'est le syndic qui dirige votre CS !

Prenez votre indépendance, réunissez le CS sans le syndic et commencer par lire ensemble l'article 21 et élire un président.

Votre mépris envers les autres membres ne vous aidera pas à améliorer le fonctionnement. Ils sont tous élus et doivent être des alliés. Toute divergence dans le CS sert les intérêts du syndic.

Par cara

ils ne font pas de réunion sans le syndic ,j'ai demandé , donc le syndic propose j'arrive juste avec deux propositions une demandé par un nouveau copropriétaire ,de nettoyer les entrées au karcher j'ai fait deux devis un envoyé directement au syndic pas de proposition , l'autre je ne pouvais pas l'envoyer couper d'un seul coup d'internet et revenu par un miracle hier alors qu'orange va venir faire une intervention aujourd'hui nous allons demander une recherche de la panne donc pour une dépense de 8 euros par coprop.il faut attendre septembre !!!!!!!!!

Par yapasdequoi

Pas de réunion sans le syndic ? C'est leur droit, bien sûr de jouer les béni-oui-oui.

Dans ce cas ces réunions sont totalement inutiles. Elles ne servent que de façades. Vous y perdez votre temps (et votre argent, sans doute).

La seule issue serait de trouver des copropriétaires un peu plus motivés et prêts à jouer un vrai rôle de CS, et qu'ils soient élus à la place de ces fantoches.

Sur le plan juridique vous n'avez donc aucun pouvoir en l'état.

Par cara

Personne ne s'intéresse et ceux qui sont là s'accroche certain depuis _8 ans , il m'a fallu trois ans pour y entrer

Par yapasdequoi

C'est donc maintenant à vous de les convaincre d'agir dans le sens de leurs intérêts et de cesser de se faire manipuler par le syndic.

Vaste programme !

Par cara

Je vous remercie de me soutenir ,je ne supporte pas ce syndic et c'est réciproque mais c'est notre copropriété et personne ne voit comme le conseil est manipulé surtout ne rien changer, nous avons les plus mauvaises entreprises pour régler une petite fuite cela se fait en trois fois et chaque fois cela fuit un peu plus loin ,on fait des dépenses importantes sans aucune garantie et après il dit c'est vous qui avez choisi après trois réparations on fait une recherche de fuite par exemple vous pensez que c'est sérieux après vous avez une""dinde "" qui prend la parole on pouvait pas deviner et on paye!!!que faire , partir c'est une solution envisager ou vendre les murs pour ne plus payer les gros travaux parce qu'après une dépense de 5000 euros on recherche la fuite et on refait le toit , et nous avons 8 toits et 3%pourle syndic
voilà ! voilà

Par yapasdequoi

Le syndic a été choisi par les copropriétaires qui ont aussi la capacité d'en changer.

De même pour les membres du CS.

Et sans président, ce CS ne joue pas son rôle et n'a aucun pouvoir.

Donc il faut faire comprendre aux autres copropriétaires que la suite est entre leurs mains.

A titre personnel, vous pouvez vendre et acheter dans une autre copropriété, mais lisez les forums, vous verrez que votre situation actuelle n'est pas si rare.

Autre option, l'habitat individuel qui a d'autres contraintes.... ou encore la location qui vous allège de tous ces soucis...